

Séjour de Printemps

« COULEUR NATURE »

Du 2 au 6 mai

À Balsièges, en Lozère



Nombre de places limités

Organisé par la Ville de Saint-Jean-de-Védas

Pour les 7-17 ans



François RIO

Maire

saintjeandevedas.fr

Votre enfant est inscrit au séjour organisé par la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. La réalisation de ce séjour est confiée à l'Accueil de Loisirs et au Centre Jeunesse qui, de par leur expérience et la formation de leur personnel, proposent des animations et un encadrement de qualité, et ceci en toute sécurité.

Nos séjours sont agréés auprès de la Direction Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Hérault et de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

Lieu du Séjour

Le centre de Bec de Jeu se situe au sud du Massif Central, en plein cœur de la Lozère, à 7 km de Mende, dans un méandre du Lot, au point de rencontre de plusieurs territoires : la Vallée du Lot, les Grands Causses, la Margeride, le Mont Lozère, l'Aubrac et les Cévennes. Le centre est adapté aux enfants, son bâtiment a été construit en 1992 sur un domaine d'un hectare.

L'équipe d'animation

Directrice : Alison Courtial, titulaire du BPJEPS APT et du Certificat Complémentaire de direction ACM, ainsi que quatre animateurs diplômés du BAFA.

Le groupe

Le groupe sera composé de 48 enfants âgés de 7 à 17 ans. Le séjour est mutualisé avec le Centre Jeunesse, toutefois chaque groupe aura son propre fonctionnement avec ses animateurs. Le séjour est ouvert à 24 filles et 24 garçons, cette mixité est privilégiée pour favoriser le vivre ensemble. Il s'adresse aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

L'organisation

Le départ est prévu le mardi 2 mai à 9h devant le groupe scolaire René Cassin. Nous vous donnons rendez-vous 30 minutes avant l'heure du départ (à 8h30).

Le retour est prévu le samedi 6 mai aux alentours de 16h devant le groupe scolaire René Cassin.

Le transport

Le transport de vos enfants sera assuré par la compagnie de bus «Les Courriers du Midi». Si votre enfant craint le voyage, il est souhaitable de nous en informer avant le départ. Nous vous conseillons de lui donner un petit déjeuner léger (éviter les laitages) et de prévoir un médicament.

L'hébergement

Le groupe sera hébergé dans un bâtiment comprenant 15 chambres de 4 lits avec douches et sanitaires 3 lits ; la restauration se fera en pension complète, les repas adaptés et équilibrés seront cuisinés sur place.

Le centre bénéficie : d'une cuisine équipée, d'une grande salle à manger, d'un salon convivial équipé de jeux de société, d'une infirmerie, d'une salle multimédia et d'un mur d'escalade intérieur.

L'infirmerie

Elle sera mise à la disposition du groupe afin de faire face aux premiers soins. En cas de complication, l'enfant sera transféré aux urgences les plus proches. Si un enfant tombe malade, nous ferons appel au médecin, l'enfant restera au centre en présence d'un adulte, la directrice du séjour et vous serez immédiatement informé.

En ce qui concerne les traitements médicaux, veuillez les remettre le jour du départ au responsable, **sans oublier l'ordonnance**, sans quoi le traitement ne pourra pas être administré.

Vie quotidienne

Il s'agit d'un séjour en pension complète. Notre objectif est de faire en sorte que les enfants soient acteurs de leurs vacances. Ils vont, avec l'aide de l'équipe pédagogique, gérer leur séjour en se responsabilisant autour de postes définis avec eux pour assurer tous les moments de la journée (tâches de la vie quotidienne, temps spontanés, veillées, rangement, activités...). Nous veillerons à **respecter le rythme de l'enfant** pour que chacun profite pleinement de son séjour.

Les activités

Le centre bénéficie d'un site naturel et exceptionnel offrant par sa diversité une multitude d'activités et de découvertes.

Les activités proposées seront axées sur l'imaginaire et la nature

Au programme :

- Initiation au tir à l'arc encadré par un animateur diplômé du brevet d'Etat
- Initiation sur le mur d'escalade de Bec de Jeu
- Randonnée et visite de Sainte-Enimie
- Grands jeux
- Grande chasse au trésor sur le site et soirée musicale pour clôturer le séjour

Des valeurs

Nous souhaitons offrir aux enfants des temps d'éveil et de découverte encourageant la responsabilisation, la participation et la créativité au travers des valeurs comme l'autonomie, le respect de l'environnement, le partage, la citoyenneté et le vivre ensemble.

Communication

Par courrier, vous pouvez envoyer des lettres à vos enfants.

Cela fait toujours plaisir de recevoir une petite carte !

Adresse : ALSH les Garrigues

Domaine de Bec de Jeu

48000 BALSIEGES

(Nom et prénom de l'enfant)

Vous pouvez contacter la directrice par téléphone au 07.71.35.94.10 (**urgences uniquement**).

Les nouvelles

Vous aurez des nouvelles agrémentées de photos quotidiennement via un blog. Ces éléments vous seront communiqués lors de la réunion.

Assurance

La Mairie de Saint-Jean-de-Védas souscrit une assurance responsabilité civile. Ce contrat offre une prise en charge des soins et un rapatriement sanitaire.

Réunion d'information

Une réunion d'information aura lieu le **mercredi 19 avril à 18h** à la salle polyvalente du groupe scolaire René CASSIN. Il est impératif que tous les parents soient présents pour organiser au mieux le séjour. Le projet pédagogique et le programme d'activités vous seront présentés.

INSCRIPTIONS

À l'Accueil de Loisirs, tous les lundis, mardis et jeudis matin de 9h à 11h30 et les mercredis de 17h à 18h30.

Adresse : « **Accueil de Loisirs Les Garrigues** » - **Chemin de la Combe.**

Pour les jeunes (collège et lycée) : **contactez le service jeunesse au 04 99 52 78 78 ou par courriel : jeunesse@saintjeandevedas.fr**

Date limite d'inscription : Lundi 17 avril

Pièces à fournir

- Le dossier d'inscription 2022/2023 à retirer à l'accueil de loisirs (sauf si vous l'avez déjà fourni)
- La photocopie des vaccins (carnet de santé)
- L'aide aux loisirs séjour (CAF)
- Le paiement
- Une photo d'identité récente
- L'attestation de responsabilité civile + individuelle accident extrascolaire
- Copie de la carte de mutuelle
- Copie de l'attestation de sécurité sociale

Modes de paiement

Modes de règlement : espèces, chèques ou chèques ANCV (les règlements en espèces doivent se faire en Mairie au service régie des recettes). Le chèque doit être libellé à l'ordre du « régisseur des recettes »

L'aide aux loisirs séjours (de la CAF) et les prestations des comités d'entreprise sont déductibles du prix du séjour.

Les règlements en espèce se feront à la mairie au service « régie des recettes ».

Tarifification pour les familles

Elle est établie en fonction du coût global du séjour par enfant, soit un tarif compris entre 160€ et 266€ et sur la base d'un quotient familial prenant en compte le revenu imposable mensuel des familles tel qu'il apparaît dans leur déclaration d'impôts ainsi que le nombre de part au foyer fiscal.

Un minimum de cinq euros par jour sera facturé aux familles bénéficiant d'aides.

ATTENTION

En cas de difficultés de paiement, voir les modalités avec la Directrice de l'Accueil de Loisirs.

BARÈME DU SÉJOUR DE PRINTEMPS DU 2 AU 6 MAI 2023

QF	Prix séjour en Euros	Participation Mairie
< 400,99 €	160 €	40%
401 €<QF<600,99 €	186 €	30%
601 €<QF<800,99 €	213 €	20%
801 €<QF<1000 €	240 €	10%
1000,01 €<QF<2000 €	253 €	5%
2000,01 €<QF<1000000 €	266 €	0%

Calcul du QF = Quotient Familial

$$QF = RIM / NP$$

RIM = Revenu imposable mensuel

NP = Nombre de part au foyer fiscal

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.



TROUSSEAU POUR LE SÉJOUR

Nom : Prénom :

LISTE	NOMBRE			OBSERVATIONS
	Fourni par les parents	Relevé à l'arrivée	Relevé au départ	
Linge de corps				
5 tee-shirts				
2 chemises ou sous-pulls				
1 pyjama ou chemise de nuit				
5 paires de chaussettes				
2 pulls				
2 pantalons				
1 blouson				
1 K-way				
1 paire de bottes en caoutchouc				
1 paire de chaussons				
1 gourde ou bouteille				
2 shorts				
1 paire de tennis ou baskets				
2 serviettes de toilette + 1 serviette de bain				
Dentifrice, brosse à dent et savon				
Brosse à cheveux ou peigne et shampoing				
1 lampe de poche				
Mouchoirs en papier				
1 serviette de table				
1 chapeau ou casquette				
1 sac pour le linge sale				

IMPORTANT

Les vêtements neufs ou de marque ainsi que les objets de valeurs sont déconseillés.

Les téléphones portables et les consoles ne sont pas autorisés.

Le marquage des vêtements et des chaussures se fait au feutre indélébile ou sur des étiquettes cousues.

Divers

Papier à lettre + enveloppes timbrées et adressées.

Les familles dont l'enfant suit un traitement médical doivent fournir la prescription du médecin au directeur. Les boîtes de médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice.